

Contrôle microbiologique des repas produits en crèches - Avenant à la convention du 27 juillet 2002 passée avec l'Institut Pasteur de Lille

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : L'Institut Pasteur de Lille assure depuis le 1^{er} janvier 2001 le suivi microbiologique des repas produits par les crèches.

Cependant la fréquence des passages ayant été modifiée pour certains établissements et les tarifs ayant augmenté pour l'année 2004, il convient d'établir un avenant à la convention du 27 juillet 2002 afin d'en adapter les articles concernés.

I - Nouvelle fréquence des passages

Dans le cadre de la convention et sauf accord particulier entre les parties, le Service Microbiologique et Hygiène des Aliments de l'Institut Pasteur de Lille (SERMHA), effectuerait ses prestations inopinément sans en avertir au préalable la Société de manière à garder tout le sérieux au contrôle effectué.

* 3 passages annuels seraient réalisés au niveau de 5 crèches au lieu de 7 :

- Époisses
- Le Parc
- Bersot
- Battant
- Montrapon.

* 6 passages annuels au lieu de 3 seraient réalisés au niveau de 2 crèches :

- Orchamps
- Saint-Ferjeux.

Chaque passage comporterait :

- 2 analyses complètes
- 1 prélèvement de surface (lame-contact)
- 1 déplacement.

II - Tarifs 2004 (hors taxes)

PRESTATIONS	TARIFS	2003	2004
Analyse microbiologique de base		33,12 €	33,75 €
Analyse de surface (lame-contact)		6,59 €	6,70 €
Forfait de déplacement		18,45 €	20,30 €
Forfait au km pour demande ponctuelle et urgente		0,47 €	0,50 €
Tarif horaire intervention		42,69 €	43,95 €

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions et en cas d'accord à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Education - Petite Enfance - Sport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 mai 2004.